



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Palestine

Question écrite n° 45477

Texte de la question

M. Daniel Colliard interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France face à la situation qui règne dans les territoires palestiniens. De nombreuses voix s'élèvent pour demander que la France ne ratifie pas l'accord d'association Union européenne - Israël, tant que le Gouvernement israélien ne respectera pas les droits de l'homme dans les territoires palestiniens, tant qu'il n'appliquera pas tous les accords signés avec les Palestiniens et ne reprendra pas les négociations permettant un règlement définitif du conflit. Un projet de résolution envisageant de suspendre la ratification d'un certain nombre d'accords commerciaux favorables à Israël consentis à l'occasion des accords d'Oslo a été déposé au Parlement européen. C'est pourquoi il lui demande quel rôle le Gouvernement français entend jouer en ce sens, dans l'intérêt du processus de paix et des peuples palestinien et israélien.

Texte de la réponse

La situation qui règne actuellement dans les territoires palestiniens est très inquiétante. Le Gouvernement français a fait part à maintes reprises de sa préoccupation devant le retard pris dans l'application de l'accord intérimaire sur l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza, la dégradation dramatique de l'économie palestinienne consécutive au blocage prolongé des territoires, les destructions d'édifices et les expulsions pratiquées à Jérusalem et la relance des colonies de peuplement israéliennes. La politique ainsi mise en œuvre par le gouvernement israélien, si elle se confirmait, n'irait guère dans le sens de son engagement à poursuivre le processus de paix. La France est l'amie d'Israël. Elle estime qu'Israël doit participer, avec les autres parties régionales, à l'édification du nouveau partenariat euro-méditerranéen, dans le cadre duquel s'inscrit le récent accord d'association entre Israël et l'Union européenne, dont le Parlement français s'apprete à autoriser la ratification. Comme l'a dit le Président de la République dans son discours de Haïfa, « le partenariat euro-méditerranéen constitue... une chance... d'approfondir notre dialogue politique... Ce partenariat devrait consolider une paix encore menacée ». Le processus de paix au Proche-Orient et le partenariat euro-méditerranéen sont donc à la fois distincts et complémentaires. Pour la France, le partenariat euro-méditerranéen contribuera sans aucun doute à faire progresser la cause de la paix. Naturellement, on ne peut jamais exclure que des circonstances particulières amènent l'Union européenne à réévaluer les conditions de sa coopération avec tel ou tel de ses partenaires. Cela s'est déjà produit dans le passé. C'est, dans un tel cas, aux institutions européennes qu'il appartiendrait de se prononcer sur l'attitude à adopter dans le cadre de leurs compétences respectives. Mais dans les circonstances présentes, l'essentiel est de maintenir un dialogue confiant et étroit avec toutes les parties intéressées, pour que prévalent la raison, la justice et le respect des accords conclus.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45477

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6074

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6583